

**Zeitschrift:** Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer  
**Herausgeber:** Auslandschweizer-Organisation  
**Band:** 3 (1964-1965)  
**Heft:** 15

**Artikel:** Pro Helvetia, soutien du rayonnement culturel de notre Pays  
**Autor:** A.W.K.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-910204>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

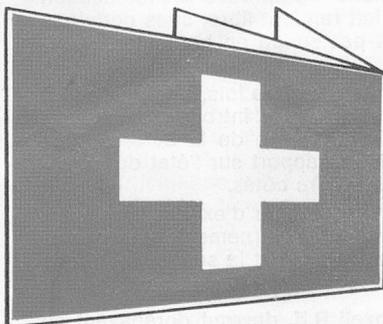
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



3ème Année - No 15 - Juin 1965

# le courrier suisse

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

*A l'occasion de la Fête Nationale Suisse, Monsieur Jean-Louis PAHUD, Ambassadeur de Suisse, recevra les ressortissants suisses établis en Belgique à sa résidence, 12, rue Guimard, le samedi 31 juillet, de 17 à 19 heures.*

## AVIS DE L'AMBASSADE

### BIENS SUISSES AU MAROC

Les ressortissants suisses possédant des propriétés agricoles au Maroc sont invités à se mettre en rapport le plus rapidement possible avec l'Ambassade.

## EDITORIAL

Les Journées (ou le Congrès) des Suisses fixés à l'étranger auront lieu cette année à Soleure du 27 au 29 août. Le thème choisi est : « Présence de la Suisse dans le monde ». Or, de toutes les présences, celle qui nous paraît en fin de compte la plus durable, la plus représentative, est celle qui repose sur les valeurs culturelles. Notre Pays n'a pas toujours saisi tout le parti qu'il pouvait en tirer, mais il semble qu'un heureux revirement va donner une impulsion nouvelle au rayonnement artistique de la Suisse à l'étranger, placé entre les mains de la fondation PRO HELVETIA, subsidiée par la Confédération. Pour qu'il nous soit possible d'émettre une opinion, il est nécessaire d'être informé sur l'activité de PRO HELVETIA. C'est l'objet de l'important article qui lui est consacré et dans lequel l'essentiel est évoqué au sujet de sa structure, des objectifs qu'elle poursuit et des services qu'elle est appelée à rendre en disposant des moyens financiers indispensables. Réd.

## PRO HELVETIA, SOUTIEN DU RAYONNEMENT CULTUREL DE NOTRE PAYS

PRO HELVETIA a fêté l'an dernier le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, qui remonte en effet à 1939, ce qui l'a obligée à faire ses premiers pas dans une période difficile en ne remplissant d'abord qu'une partie de sa mission, celle relative à la sauvegarde et au développement des valeurs spirituelles et artistiques à l'intérieur du pays. L'autre partie, concernant le rayonnement de notre culture à l'étranger, devait attendre des jours meilleurs et surtout être complètement « repensée », au moment où la Suisse sortait d'un long repliement sur elle-même.

La création de PRO HELVETIA, répondait à un réel besoin dans le domaine de la culture. Car la Constitution fédérale ne laisse au Conseil fédéral aucune initiative en la matière. Mais dans le respect de la souveraineté des cantons en ce qui concerne l'instruction et la culture, la nécessité se faisait sentir d'un organe de coordination, parfaitement objectif et compétent, en dehors de toute contrainte administrative, pour s'occuper du patrimoine artistique et culturel d'une Suisse plus que jamais une et diverse en ce domaine.

La formule la plus heureuse réalisée en deux étapes, a conduit à la création d'une communauté de travail, devenue une institution de droit public en 1949. Elle a son siège à Zurich et est soutenue financièrement par la Confédération. Dans ses activités très diverses, PRO HELVETIA s'entoure des conseils de plusieurs commissions, elle entretient des rapports très étroits avec le Département de l'intérieur et les Cantons d'une part, avec le Département politique et les Représentations officielles à l'étranger d'autre part. En 1951 s'est constituée la commission de coordination pour les relations culturelles avec l'étranger, dont la présidence et le secrétariat ont été confiés à PRO HELVETIA.

Bien qu'une énumération soit toujours fastidieuse, nos compatriotes apprendront avec intérêt que cette commission comprend actuellement : les Départements de l'Intérieur et Politique, la Commission suisse pour

l'Unesco, le Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, l'Office suisse d'expansion commerciale, l'Office national suisse du tourisme, la Société suisse de radiodiffusion et télévision, l'Office central universitaire suisse et le Secrétariat des Suisses à l'étranger. On imagine le travail délicat de coordination entre toutes ces instances d'où peuvent jaillir des suggestions, des encouragements et aussi des critiques dont PRO HELVETIA s'inspire pour assurer le rayonnement culturel de notre pays à l'étranger, principal objet de cet article.

Il sera question plus loin des formes de ce rayonnement, mais la situation très particulière de PRO HELVETIA vis-à-vis des pays étrangers doit tout d'abord être évoquée. Au temps présent, les relations culturelles entre pays ont pris diverses formes, parfois scellées d'un accord bilatéral et beaucoup d'Etats consacrent à cette propagande culturelle (doublée parfois d'un objectif idéologique !), des sommes importantes, à côté desquelles celles dont dispose chaque année PRO HELVETIA font, est-il besoin de le dire, bien maigre figure. Mais cette différence, dans l'ampleur des moyens, s'aggrave dans le cas de la Suisse par le fait que PRO HELVETIA, chargée de présenter la culture suisse à l'étranger, ne peut assurer la réciprocité à ses partenaires. La vie culturelle en Suisse, comme déjà dit, échappant à l'autorité centrale, PRO HELVETIA ne saurait imposer aux cantons ou aux communes, des manifestations étrangères. Le principe de neutralité de notre pays s'oppose d'autre part à la conclusion d'accords bilatéraux. Il en résulte que l'activité de PRO HELVETIA repose essentiellement sur la bonne volonté de ses partenaires étrangers dont elle doit forcément limiter le nombre, ainsi que sur le renom dont jouit notre pays.

Mr Luc Boissonnas, secrétaire général, résume d'autre part comme suit la règle de conduite que s'est fixée la Fondation : « Pour être efficace, toute action doit être simple, honnête, objective. Rien de médiocre ne doit être présenté à l'étranger. Toute manifestation doit être la bienvenue et contribuer d'une façon valable à la vie culturelle du public qui en bénéficie ».

OFFERT PAR

SCHINDLER & CIE, fabrique d'ascenseurs

30, RUE DE LA SOURCE - BRUXELLES 6

Sans vouloir trop insister sur les ressources dont dispose PRO HELVETIA pour son action à l'étranger, il convient cependant de souligner que la subvention de 120.000 Fr. en 1949, passa successivement à 330.000 Fr. (1955), puis à 420.000 Fr. (1956), pour atteindre 600.000 Fr. en 1963, en période de prospérité sans égale pour la Suisse. Si l'on veut bien mettre en regard le montant du revenu national, soit environ 55 milliards, ou simplement les dépenses militaires dépassant le milliard par an, on conviendra que la part réservée au rayonnement culturel de notre pays est réellement dérisoire. Elle n'a pas de commune mesure avec d'autres subventions fédérales pour l'exportation, subventions qu'il serait inopportun de citer ici en glissant sur le terrain des comparaisons. La tradition démocratique voulant que les interventions soient aussi nombreuses que diversifiées, cet éparpillement empêche de soutenir occasionnellement une manifestation artistique d'envergure comportant une part de risque évidente, étant donné que PRO HELVETIA s'abstient par définition de soutenir toute manifestation dont le succès commercial est assuré.

L'activité de la fondation nationale s'est notamment déployée dans les domaines suivants :

**Expositions de peinture et sculpture :** Depuis la fin de la guerre et jusqu'à 1963, elle en a organisé une trentaine qui furent présentées dans 106 musées de l'étranger, dont 31 en Allemagne, 7 en France, 9 en Italie, 6 en Angleterre, 24 aux Etats-Unis, 6 en Hollande, 6 en Autriche, 7 dans les Pays scandinaves, 2 en Espagne et une en Belgique ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg. Citer tous les artistes dont les œuvres ont été exposées, dépasserait le cadre de cet article, car il faudrait le faire à propos de chaque rubrique. Ces renseignements se trouvent dans l'Annuaire PRO HELVETIA 1939-1964 (1).

— **Les arts graphiques, l'architecture, le « livre suisse »,** ont été l'occasion pour PRO HELVETIA d'organiser et de soutenir financièrement maintes expositions itinérantes dont quelques-unes ont fait le tour du monde, mettant en relief la contribution artistique de la Suisse dans ces domaines.

— **Dans celui de la musique,** l'intervention de la Fondation n'a pas été moindre puisqu'elle a permis, de 1946 à 1963, la réalisation de plus de 120 manifestations musicales à l'étranger. Cette intervention s'effectue suivant des normes établies en collaboration avec l'Association des musiciens suisses, le but étant non pas d'encourager la musique, mais de faire connaître à l'étranger les œuvres de nos compositeurs, de favoriser des tournées, de permettre à nos grands orchestres de participer à des festivals internationaux, de soutenir l'audition de quelques œuvres marquantes de nos compositeurs dans les diverses capitales, etc. Quand on saura que la somme prévue au budget de 1964 était de 90.000 Fr., on se doutera de la difficulté pour PRO HELVETIA de procéder à une répartition aussi équitable que possible dans le soutien accordé au rayonnement musical de notre pays.

— **Le théâtre** joue encore un grand rôle parmi les manifestations assurant le rayonnement artistique d'un pays. PRO HELVETIA a soutenu à l'étranger la diffusion des pièces de Frisch et de Dürrenmatt, favorisé des tournées du Schauspielhaus de Zurich, du Théâtre municipal de Lausanne et de diverses troupes dans la mesure de ses moyens et non sans provoquer parfois des réactions légitimes, car dans ce domaine aussi il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus !

— Parmi les interventions de PRO HELVETIA, il convient aussi de signaler les **publications, les émissions radiophoniques, le service des films, etc.,** sans oublier les **conférences,** ces dernières ayant bénéficié d'un subside de 23.000 Fr. pour 1964. On reste surpris d'un montant si faible pour soutenir la propagande suisse sous forme de conférences, si précieuses, comme le souligne si bien PRO HELVETIA, par les contacts personnels qu'elles permettent d'établir.

En guise de conclusion, quelle impression se dégage de l'activité de P.H. au cours de ce premier quart de siècle de son existence ? Pour ne pas allonger trop cet aperçu, nous nous sommes limités au rayonnement culturel à l'étranger. Il va sans dire que sur le plan national l'activité de cette Institution a été fort appréciée, et il faut reconnaître qu'à ce point de vue comme à celui du rayonnement extérieur, le travail accompli par PRO HELVETIA laisse bien augurer de l'avenir, à condition que la subvention fédérale soit nettement majorée. Or un très récent message du Conseil fédéral aux Chambres, propose que la subvention totale en faveur de P.H. soit portée à 3 millions de francs et atteigne ensuite progressivement 4 millions. Les paroles élogieuses et les encouragements du Conseiller fédéral Tschudi, prodigués au cours de la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire, trouvent ainsi leur pleine signification. Les animateurs de PRO HELVETIA disposeront donc de moyens accrus pour assurer le rayonnement culturel de notre pays sur une base élargie et mieux en rapport avec l'effort fait par d'autres pays, comparables au nôtre, dans le domaine culturel.

A. W. K.

(1) Orell Füssli Verlag, Zurich 1964.

## LA SUISSE EN BREF

### ● Palais fédéral :

— Le 28 février, le peuple suisse a accepté les deux lois des Chambres fédérales contre la surchauffe et l'inflation. Participation au scrutin : 59 %.

— Le 16 mai, tous les cantons ont approuvé la modification de l'arrêté sur la vente du lait rendant libre, sous certaines conditions, la vente du lait pasteurisé en bouteilles. Participation : 35,7 %.

— Le Conseil fédéral, pour la première fois, a fait précéder son rapport annuel de gestion d'une introduction traitant de la situation extérieure et intérieure de la Suisse. C'est la préfiguration d'un véritable « rapport sur l'état du pays » demandé avec insistance de divers côtés.

— Le Conseil fédéral a pris l'initiative d'exposer ses vues d'avenir aux représentants des gouvernements cantonaux. Le but poursuivi est, tout en respectant la souveraineté des cantons, de promouvoir un fédéralisme constructif.

● **Les guérisseurs d'Appenzell R.E.** devront dorénavant se conformer aux articles de la loi sur la santé que vient d'adopter la Landsgemeinde du 25 avril.

● **Philatélie :** Une exposition nationale aura lieu à Berne du 27 août au 5 septembre.

● **Football :** La coupe suisse a été remportée par Sion battant Servette par 2 à 1. Chacun des 15.000 Valaisans venus encourager leur équipe le Lundi de Pâques à Berne, avait à ses côtés une bouteille de Fendant !

● **Le Technicum de Bienne** vient de célébrer le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa création. Bilingue dès l'origine il groupe actuellement près de mille étudiants.

● **Expansion de la TV :** En janvier dernier, la S.S.R.T. a fêté son 500.000<sup>e</sup> concessionnaire en la personne d'un habitant de Wädenswil.

● **Cancer :** Un important centre de recherches contre le cancer a été inauguré à Berne. Les frais de construction (1 M.), ont été partagés entre le canton et la ville qui a donné en outre le terrain. Le Fonds national pour la recherche scientifique est intervenu dans l'achat d'appareils et prendra à sa charge les frais de la gestion scientifique. D'autres appuis sont attendus par les promoteurs de cet institut.

● **Un grand film d'Henry Brandt** verra le jour si la « Communauté nationale d'investissements », récemment créée, réunit les 600.000 Fr. S. nécessaires pour la préparation du film « Situation de l'homme dans le monde d'aujourd'hui ». Ce sera la transposition sur le plan mondial des cinq films de l'Expo 64. Tous les Suisses peuvent souscrire des parts et contribuer au succès de cette première entreprise de la Communauté, idée lancée par Roger Nordmann.

● **L'autoroute Zurich-Schwyz** s'arrêtera hélas à Richterswil, le canton de Schwyz n'étant pas en mesure de poursuivre les travaux sur son territoire au même rythme que les Zurichois. Belle illustration d'un fédéralisme négatif à une époque où les associations, même momentanées, entre cantons pourraient accélérer l'aboutissement de grands travaux.

● **Fusion des Eglises protestantes vaudoises :** Le parlement vaudois a ratifié à une large majorité le projet de fusion déjà approuvé par les synodes et les paroisses des deux Eglises. La nouvelle Eglise se dénommera : Eglise évangélique réformée du canton de Vaud.

● **La vague de xénophobie** qui sévit actuellement en Suisse, fait le plus grand tort à notre pays. Notre communauté appréciant hautement la large hospitalité que la Belgique nous a toujours accordée, réprovoque ces prises de position rétrogrades de compatriotes vivant en marge de l'époque présente et s'imaginant que le « Réduit national » de l'époque héroïque est une fin en soi !

## LA VIE CULTURELLE SUISSE EN BELGIQUE

— **Le 9 mars,** au Conservatoire Royal de Bruxelles, un concert par les **lauréats du Conservatoire de Musique de Zurich.**

— **Le 26 mars,** à l'Atelier, concert du violoncelliste **Henri Honegger,** accompagné au piano par **Claire Pallard.**

— **Le 17 mai,** au Centre culturel d'Uccle, l'**Ecole Jaques-Dalcroze de Belgique** donna une brillante démonstration de rythme, à l'occasion du centenaire du Maître.

— **Le 25 mai,** la **Chambre de Commerce Suisse** organisa un déjeuner-causerie, au cours duquel Mr. **R. DEONNA,**